

## **Commission « Environnement-santé »**

Réunion du 22 janvier 2014

Etaient présents : M. Jean-Marc FLEURY, président, M. Francis LORCIN, rapporteur, Mmes Claire PEUREUX et Anne-Marie RENARD, MM. Laurent AUBRY, Roland CORRIER, Yves THERIN, et Benoît JAQUET

M. FLEURY rappelle tout l'intérêt qu'il porte à l'aspect sanitaire du projet de stockage, si celui-ci devait être autorisé, et notamment à la mise en œuvre d'un état de référence sanitaire avant toute décision, sujet auquel le CLIS réfléchit depuis plus de 10 ans.

Il propose d'avancer à partir de l'étude de faisabilité réalisée par les Observatoires Régionaux de Santé de Lorraine et de Champagne-Ardenne, à la demande de l'ANDRA. Cette étude est finalisée et devrait permettre de démarrer rapidement un état des lieux sanitaire et sociodémographique comprenant des données à la fois quantitatives et qualitatives.

Pour rappel, l'étude des ORS ne porte que sur l'état de référence sanitaire (et pas sur le suivi), réalisé à partir du recueil de données quantitatives et qualitatives et de leur traitement à partir d'un protocole d'étude. Il serait piloté par un comité dont le CLIS ferait partie.

M. FLEURY souhaite que les ORS viennent présenter leur démarche à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration élargi, qui pourrait la valider et la reprendre à son compte. La question du financement doit être posée, mais le CLIS est en mesure d'amorcer le processus, en demandant le cas échéant une dotation complémentaire à l'Etat (pour rappel, le recueil des données quantitatives aurait un coût de 70 000/80 000 € ; le coût du recueil des données qualitatives est estimé à 300 000 €).

Il est important de lancer le mouvement afin de sensibiliser les partenaires potentiels, notamment le ministère de la santé. Comme l'indique Mme RENARD, c'est bien l'Etat qui devrait prendre en charge une telle opération. MM. FLEURY et CORRIER partagent cet avis et se demandent dans quelle mesure cela ne devrait pas faire l'objet d'une obligation réglementaire à la charge du maître d'ouvrage (il serait intéressant de voir si cela existe dans d'autres domaines d'activités). Pour tous les membres de la commission, il est toutefois indispensable, quelle que soit l'origine du financement, que l'état de référence (tout comme le suivi) soit réalisé avec toutes les garanties sur l'impartialité des travaux.

Tout en reconnaissant la nécessité de l'état de référence et du suivi, M. THERIN s'interroge sur l'urgence, le centre de stockage ne devant être opérationnel qu'au plus tôt en 2025. Pour M. CORRIER, il est important de commencer le plus vite possible pour pouvoir regarder l'évolution dans le temps. Pour Mme PEUREUX et M. AUBRY, il faut également tenir compte de la date de début des travaux de construction, si le stockage était décidé.

M. FLEURY propose également d'organiser un colloque sur ce sujet, fin 2014 ou début 2015, sans le rattacher directement au projet de stockage, pour avoir une vue plus générale sur ce thème et obtenir des réponses pratiques sur les questions déjà évoquées (aspects juridique et financier, échéancier, expériences étrangères...).

Les membres de la commission approuvent la démarche des ORS et les propositions qui seront intégrées dans le projet de programme d'activités 2014 du CLIS.

Ils conviennent également de la nécessité de travailler prochainement sur la thématique « transports », tant du point de vue environnemental que sanitaire.